



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 30 octobre 2020

République Française

L'an deux mille vingt, le trente (30) octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Marc JOUBERT, le vingt-trois (23) octobre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marc JOUBERT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BICHELONNE Pascale, BOSVERT Armelle, CHAUBE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Secrétaires de séance :

DIBON Marc et RICHARD Claire

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination des secrétaires de séance pris dans le sein du Conseil.

DIBON Marc et RICHARD Claire sont désignés pour remplir cette fonction.

Informations diverses :

1/ Visite de Monsieur le Sous-préfet d'Ambert le 06/10/20

Visite de courtoisie de Monsieur le Sous-préfet à Viverols : visite du château, des petites ruelles du bourg et des maisons, visite de la salle des fêtes.

En Mairie, autour de la table de la salle du conseil : discussion autour de divers projets (réseaux eau et assainissement du centre bourg, aménagement du Breuil, mausolée, embellissement et fleurissement).

Visite agréable dans une ambiance conviviale où Monsieur le Sous-préfet a été très à l'écoute du Maire et des conseillers présents.

2/ Assureur de la commune

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Christophe ROBERT – Société ALLIANZ – assureur de la commune. Il a été fait un point sur les différents biens actuellement assurés et notamment sur la salle des fêtes nouvellement rénovée – pas d'évolution sur la cotisation ni sur les primes.

3/ Réfection des réseaux du centre bourg

La société SOCAMA a présenté lors d'un rendez-vous, le 14/10/2020, la finalisation de l'avant-projet définitif pour la réfection des réseaux.

4/ Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Monsieur le Maire a assisté au conseil communautaire le 14/10/2020 : Aucune décision importante mais un débat autour du projet de cabines de télé-médecine sur ST GERMAIN L HERM et ARLANC.

5/ Journal LA MONTAGNE

Mardi 27 octobre, la journaliste de LA MONTAGNE est venue rencontrer le Dr NEYRET et Monsieur le Maire afin de discuter de la présence des médecins sur Viverols et notamment de la volonté des médecins d'Usson en Forez de créer un lien direct avec les services médicaux du secteur d'Ambert

6/ Projet routes 2020

Monsieur Fraisse de l'ADIT est venu en Mairie pour la finalisation du projet Routes de 2020.

L'appel d'offre est lancé - réponse fin novembre 2020

Il reste à mettre en place le cahier des charges pour l'enfouissement des réseaux secs à PLAGNOLS.

7/ Salle des Fêtes

Le 21/10/2020 aurait dû avoir lieu la dernière réception de la salle des fêtes : notamment pour les menuiseries intérieures posées par la société Fougerouse. Cette réunion a été annulée pour cause de covid – Rendez-vous à reprogrammer dès que possible

Livraison des tables, chaises et diable - manque le chariot pour transporter les tables

8/ BIEF

Le vendredi 23 octobre 2020, Eric PICARD a accompagné des représentants du BIEF pour une visite de la salle des fêtes – Visite ayant pour but de vérifier si la salle pourrait accueillir de futurs spectacles – bilan : salle plutôt bien aménagée et agréable, des spectacles pourront être programmés.

9/ COVID :

Impact sur Viverols comme tout le territoire – prudence – De nombreux cas positifs sur notre secteur.

Il est rappelé de bien respecter les règles sanitaires en vigueur : distanciation sociale et port du masque.

10/ École

Pour la rentrée du lundi 02 novembre ; le nouveau protocole sanitaire doit être respecté ; distanciation physique - port du masque pour les enfants de 6 ans et plus

Il subsiste le problème de la cantine : trouver une salle plus grande. Une solution est proposée : l'aménagement de la salle de la garderie pour la cantine : essayer de conjuguer garderie et cantine dans la même salle avec désinfection des locaux.

Les conseillers municipaux se donnent rendez-vous samedi 31 octobre à l'école pour aménager la future cantine.

Le conseil d'école a eu lieu le 15/10/2020 à Eglisolles en présence de Fabien PORTENEUVE et Cyril HAUTEVILLE : divers sujets ont été évoqués notamment :

- l'élection des parents d'élèves : problème sur le manque de candidats
- discussions sur les projets des écoles
- cantine de Viverols : quantité insuffisante dans les assiettes notamment sur les plats appréciés par les enfants – information remontée à la maison de retraite
- Il est rappelé que la garderie est gratuite sur tout le RPI.
- Les élèves de Viverols iront à la piscine du 5 février au 15 avril 2021 –des parents volontaires sont demandés pour accompagner.

Prochain conseil d'école : Le 25/02/2020 à Saillant

11/ Chemin de randonnée

Un courrier est arrivé en Mairie le 22/10/2020 relatif à la disparation d'un sentier sur un chemin de randonnée situé vers l'ancien château d'eau – lieu-dit la Tuillerie.

12/ Agriculture

Une réunion sur l'agriculture a eu lieu à Sauvessanges en présence de Robert CHAUVE et Fabien PORTENEUVE. Cette réunion portait sur les enjeux de l'agriculture niveau région et surtout dans la vallée de

l'Ance en conciliant forêt et agriculture - point important la surface agricole et éviter de diminuer le nombre d'exploitants agricoles.

13/ Réparation Pont Garnier

Les travaux (maçonnerie et réfection de la berge) sont terminés et effectués par la Communauté de Communes dans le cadre du contrat Ance du Nord.

14/ Camping municipal

Les conseillers municipaux en charge du camping et en collaboration avec l'employée communale souhaitent améliorer la gestion administrative et financière du camping par la mise en place d'un système informatisé et notamment la mise en place d'un logiciel dédié.

Une réunion en visioconférence a eu lieu le vendredi 23/10/2020 permettant la démonstration d'un logiciel complet – réunion plutôt intéressante et logiciel intuitif.

Coût : 50 euros par mois incluant maintenance, mise à jour et assistance. Coût non négligeable et important pour la commune – après réflexion, il est envisagé de réfléchir sur un système de tableur EXCEL et se renseigner sur un autre logiciel plus accessible proposé par la Maison du Tourisme.

Ordre du jour :

1/ Objet : Avenant n° 1 à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Vu le code de Justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

L'article 5-IV de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dans le cadre d'une expérimentation.

La mission de médiation préalable obligatoire est assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme sur la base de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Dans ce cadre, la Commune de VIVEROLS a conclu le 25 mai 2018 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme une convention portant sur la mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire.

L'article 34 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a allongé la durée d'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire.

Ainsi, l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire qui devait prendre fin en novembre 2020 se terminera le 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, les parties se sont rapprochées afin de conclure le présent avenant et de prolonger la durée initiale prévue dans ladite convention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant à la convention portant adhésion à la médiation préalable obligatoire à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2/ Objet : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 21 septembre 2020

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint d'animation à 13 h hebdomadaire, en raison de la création d'un emploi d'Adjoint d'animation à 20 h hebdomadaire,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La **suppression** d'un emploi d'Adjoint d'animation, à temps non complet à raison de 13 h hebdomadaires (13/35^{èmes}).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 octobre 2020,

Filière : Animation

Cadre d'emplois : Adjoint d'Animation

Grade : Adjoint d'Animation

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3/ Objet : Décision modificative - Budget Communal 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- les virements de crédits suivants sur le budget Communal 2020 :

- compte 2181-329 + 3 000 euros

- compte 2313-328 - 3 000 euros

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4/ Objet : Mise en place d'une participation financière à la protection sociale des agents

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique paritaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;

- de verser une participation mensuelle de 15 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de salaire labellisée et ce au prorata de son temps de travail

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

1/ Mise en sécurité du réseau « ETRUCHAT » :

Eclairage public : 12 000 € dont 6 048 à la charge de la commune

France Télécom : 1 400 € à la charge de la commune

Décision au prochain Conseil Municipal

2/ Covid et surveillance des aînés : une liste des aînés à « visiter » a été établie afin de s'assurer que « tout va bien » pendant cette période compliquée.

Mise à contribution de certains élus et des employés communaux.

3 / Colis des anciens année 2020 : Réflexion sur le contenu du colis cette année car aucun repas n'est prévu cause crise sanitaire.

prochain conseil municipal : le vendredi 27 novembre 2020

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire
Marc JOUBERT

